



N° 24

EXPRESS

1. Télétravail au SEJ ?

Jusqu'au 28 février, le télétravail est obligatoire. Comme il ne l'est pas pour les écoles, le secrétariat du SEJ ne l'appliquera pas, sauf le mercredi matin, seul moment de la semaine où le bureau est occupé par deux personnes.

Cependant, en raison des nombreuses séances suivies par le secrétaire général, il est possible que vous ne puissiez pas atteindre le secrétariat. Utilisez alors le moyen le plus sûr pour nous interpeller, le courriel : sej@bluewin.ch (ou par la rubrique « Contact » sur notre site).

2. Grilles-horaires EP et ES.

Les consultations sur les grilles-horaires EP et ES sont terminées. Les réponses du SEJ peuvent toujours être consultées sur notre site, sous la rubrique « Aux membres » à laquelle vous pouvez accéder avec le code que nous vous avons fourni à plusieurs reprises.

Nous vous transmettons en **annexe 1** les suites envisagées par le SEN à ces consultations.

Espérons que sur la pédagogie spécialisée l'avis du SEJ soit mieux pris en compte.

3. Rabais-flotte aussi pour les enseignant-es.

Si vous souhaitez acheter une voiture neuve, après le 28 février, sachez que les enseignant-es peuvent bénéficier du rabais-flotte prévu pour le personnel de l'État jurassien. Nous en avons désormais la confirmation.

Chaque importateur a dans ce domaine des pratiques différentes et impose des critères d'attribution propres à sa marque. Demandez-les à votre concessionnaire. Vous

pourrez ensuite présenter une demande, contresignée par le SEN ou le SFP, aux ressources humaines, auprès de Mme Carole Bernard, carole.bernard@jura.ch, 032 420 58 83, pour obtenir une attestation.

4. Semaine romande de la lecture.

Le SER organise comme chaque année une semaine romande de la lecture. Elle aura lieu en 2021 du 22 au 26 mars. Vous trouverez tous les renseignements utiles pour y participer en **annexe 2**.

5. Vaccination des enseignant-es ?

Le SEJ reste favorable au maintien de l'ouverture des écoles, surtout au niveau obligatoire, afin d'éviter tout décrochage des élèves en difficulté, et une augmentation des inégalités, situation constatée largement lors de la fermeture en mars dernier. Cependant, nous estimons que les risques évidents encourus par le corps enseignant doivent être pris en compte. C'est pourquoi en date du 11 janvier, le SEJ a demandé aux autorités scolaires cantonales (Ministre et chefs de service) d'envisager de créer une catégorie supplémentaire de personnes prioritaires ayant accès à la vaccination. Vous trouverez les échanges à ce sujet, anonymisés en grande partie, en **annexe 3**. Il est regrettable que l'EMCC n'ait vu autre chose qu'une revendication syndicale et n'ait pas pensé que cette demande pouvait s'appliquer à d'autres catégories de personnes en contact avec du public, que ce soit des employé-es de l'État (par ex. l'OVJ) ou du secteur privé (par ex. dans la vente). Car ces personnes prennent davantage de risques que d'autres. Le reconnaître en leur donnant le choix, qui doit rester personnel, de se faire vacciner en 2^e ou 3^e priorités, eût été élégant.

Restons optimistes en pensant qu'une réflexion plus sereine soit encore possible.

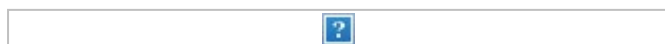
De : [Nagel Anne-Lise](#)
A : [Direction de l'EP de Basse-Allaine](#); [Direction de l'EP de Boécourt](#); [Direction de l'EP de Boncourt](#); [Direction de l'EP de Cornol](#); [Direction de l'EP de Courgenay](#); [Direction de l'EP de Courrendlin-Vellerat](#); [Direction de l'EP de Courroux-Courcelon](#); [Direction de l'EP de Courtételle](#); [Direction de l'EP de Delémont](#); [Direction de l'EP de Develier](#); [Direction de l'EP de Fontenais](#); [Direction de l'EP de Franches-Montagnes EST](#); [Direction de l'EP de Haut Val Terbi](#); [Direction de l'EP de Haute-Ajoie](#); [Direction de l'EP de La Baroche](#); [Direction de l'EP de La Coeuvette](#); [Direction de l'EP de La Courtine](#); [Direction de l'EP de la Haute-Sorne](#); [Direction de l'EP de La Réselle](#); [Direction de l'EP de La Vendline](#); [Direction de l'EP de Porrentruy](#); [Direction de l'EP de Saignelégier](#); [Direction de l'EP des Bois](#); [Direction de l'EP des Breuleux](#); [Direction de l'EP du Clos-du-Doubs](#); [Direction de l'EP du Creugenat](#); [Direction de l'EP du Haut-Plateau](#); [Direction de l'EP du Montchaibeux](#); [Direction de l'EP du Noirmont](#); [Direction de l'EP du Val Terbi](#); [Direction de l'ES de Alle Schnegg Fred-Henri](#); [Kohler Fabien](#); [Inglada Dominique](#); [Jeanbourquin Cyril](#); [Mertenat Karine](#); [Corrales Claudia](#); [Eschmann Vincent](#); [Terrier Sandrine](#)
Cc : [Schnegg Fred-Henri](#); [Kohler Fabien](#); [Inglada Dominique](#); [Jeanbourquin Cyril](#); [Mertenat Karine](#); [Corrales Claudia](#); [Eschmann Vincent](#); [Terrier Sandrine](#)
Objet : Projet d'adaptation de la grille-horaire à l'école primaire
Date : mardi, 12 janvier 2021 18:58:13
Pièces jointes : [image002.png](#)
[image003.png](#)
[image004.png](#)
[image005.png](#)
[image006.png](#)
[image007.png](#)
[Projet final Ed Num GH 2021.docx](#)

Mesdames les directrices,
Messieurs les directeurs,

Suite à la consultation portant sur l'adaptation des grilles-horaires liée au projet numérique jurassien, nous vous communiquons dans le document ci-joint les décisions prises à ce jour pour la rentrée scolaire 2021.

En résumé, une leçon d'Education numérique sera introduite en 7P. Concernant les autres degrés, de la 8P à la 10S, la grille-horaire actuelle restera inchangée, l'introduction de l'EN se fera de manière échelonnée les années scolaires suivantes. En effet, au vu des commentaires reçus par la consultation, la mise en œuvre de la suite du projet devra faire l'objet de réflexions complémentaires.

Tout en restant à disposition pour toute précision souhaitée, nous vous prions de recevoir, Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs, nos meilleures salutations.



Service de l'Enseignement

Anne-Lise Nagel

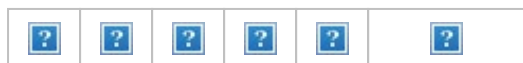
Responsable de la section pédagogie

24-Septembre 2

CH-2800 Delémont

T +41 32 420 5415

anne-lise.nagel@jura.ch



De : [Nagel Anne-Lise](#)
A : [Direction de l'ES de Courrendlin](#); [Direction de l'ES de la Courtine](#); [Direction de l'ES de la Haute-Sorne](#); [Direction de l'ES de Saignelégier](#); [Direction de l'ES des Breuleux](#); [Direction de l'ES du Noirmont](#); [Direction de l'ES du Val Terbj](#); [Direction du Collège de Delémont](#); [Direction du Collège Stockmar](#); [Direction du Collège Thurmann](#)
Cc : [Schneegg Fred-Henri](#); [Kohler Fabien](#); [Inglada Dominique](#); [Jeanbourquin Cyril](#); [Mertenat Karine](#); [Corrales Claudia](#); [Eschmann Vincent](#); [Terrier Sandrine](#); [Monnot Gerber Emmanuelle](#) (emmanuelle.monnot@edu.jura.ch); [Bregnard Lidvine](#); [Häfeli Andréas](#)
Objet : Projet d'adaptation de la grille-horaire de l'école secondaire
Date : mardi, 12 janvier 2021 18:57:54
Pièces jointes : [image002.png](#)
[image003.png](#)
[image004.png](#)
[image005.png](#)
[image006.png](#)
[image007.png](#)
[Projet final Ed Num GH 2021.docx](#)

Messieurs les directeurs,

Suite à la consultation portant sur l'adaptation des grilles-horaires liée aux projets pédagogiques proposés au degré secondaire I, nous vous informons des décisions suivantes pour la rentrée scolaire 2021 :

- Enseignement de l'Education numérique : une leçon sera introduite en 7P. Le document ci-joint en présente les détails.
Concernant les autres degrés, de la 8P à la 10S, la grille-horaire actuelle restera inchangée, l'introduction de l'EN se fera de manière échelonnée les années scolaires suivantes. En effet, au vu des commentaires reçus par la consultation, la mise en œuvre de la suite du projet devra faire l'objet de réflexions complémentaires.
- Inscription de leçons d'oralité en français et allemand à la place des leçons de français renforcement : ce projet n'est pas retenu.
- Introduction de leçons de pédagogie de projets en option 4, mesure liée au concept d'*Orientation scolaire et professionnelle (OSP)* : ce projet n'est pas retenu.
- Suppression des leçons de français renforcement : mesure à mettre éventuellement en œuvre.

Attentifs aux commentaires apportés lors de la consultation, nous prenons note qu'une meilleure information du projet OSP est souhaitée, regrettant que celui-ci ait été mal perçu par manque de communication. Nous entendons le souhait de reporter l'introduction à la GH des leçons prévues dans le concept OSP à une date ultérieure. Cependant, le contexte actuel fragilise de manière encore plus intense les élèves en difficulté pour trouver leur orientation professionnelle. Un meilleur encadrement de ces élèves dès la rentrée scolaire 2021 serait souhaitable.

Afin de poursuivre le processus de consultation sur le concept OSP, le projet sera présenté dans les écoles secondaires dans les meilleurs délais. A cet effet, nous remercions chaque école de fixer, d'entente avec la soussignée, **une séance d'une heure entre le 20 janvier et le 19 février 2021**. Mme Emmanuelle Monnot Gerber, chargée de mission pour l'EGS et pour les actions de prévention, Mme Lidvine Bregnard, conseillère en orientation du COSP, ainsi que la soussignée présenteront le projet à l'ensemble du corps enseignant des écoles.

Une décision du Département sur les mesures à mettre en œuvre à la rentrée scolaire 2021 sera prise à la suite des présentations, au plus tard après les vacances de février. A noter que seules les leçons de français renforcement seraient touchées.

Tout en restant à disposition pour toute précision souhaitée et dans l'attente de vos réponses, nous vous adressons, Messieurs les directeurs, nos salutations les plus sincères.



Service de l'Enseignement

Anne-Lise Nagel

Responsable de la section pédagogie

24-Septembre 2

CH-2800 Delémont

T +41 32 420 5415

anne-lise.nagel@jura.ch



2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémontt +41 32 420 54 10
f +41 32 420 54 11
sen@jura.ch

Education numérique (EN)

Projet d'adaptation des grilles-horaires de l'école obligatoire

Pour rappel, le projet d'adaptation des grilles-horaires des degrés primaire et secondaire I a été soumis à la consultation des partenaires scolaires qui s'est déroulée entre le 8 octobre et le 11 décembre 2020.

Le présent document expose les options retenues sur la base des réponses et commentaires reçus.

Commentaires généraux

Pour rappel, le projet d'introduction de leçons d'EN au degré primaire proposait trois variantes : impacter les disciplines artistiques ou l'environnement ou l'histoire des religions.

Les deux projets visant à supprimer soit une leçon dans les disciplines artistiques soit une leçon d'histoire des religions ne sont pas retenus. La consultation a montré un net désaccord pour ceux-ci. Le maintien des branches artistiques et l'importance de ne pas toucher à la GH 5-6P sont les principaux commentaires justifiant d'écarter ces propositions.

D'autres pistes ont été suggérées, principalement la proposition de supprimer une leçon de français ou une demi-leçon de français et une demi-leçon de mathématiques. La diminution de la dotation horaire de ces disciplines n'avait pas été retenue par le groupe de travail. Concernant les mathématiques, le constat est qu'il est très difficile de travailler tous les chapitres compris dans les attentes fondamentales du PER avec le nombre de leçons à la GH actuelle. Bien que cette discipline sera travaillée de manière transversale dans les leçons d'EN à l'aide du ME *Connected*, on courrait le risque de ne pas pouvoir étudier l'ensemble des chapitres de mathématiques. Pour ce qui est du français, certains axes du PER sont travaillés dans l'enseignement de l'EN. Mais la dotation horaire du français au cycle 2, en comparaison avec les autres cantons romands, est une des plus basses. Une diminution d'une demi ou d'une leçon augmenterait encore l'écart.

Sur la question du calendrier de mise en œuvre, le projet soumis à la consultation propose une introduction de la leçon d'EN à tous les degrés concernés en 2021. Les commentaires apportés par la consultation soulèvent le délai très court pour la mise en œuvre du projet, évoquant les difficultés pour la mise en place du matériel nécessaire. La possibilité d'une introduction échelonnée, à partir de la 7P en 2021, a été suggérée par des instances consultées et finalement retenue par Département.

Il a donc été décidé d'introduire l'EN de manière échelonnée en commençant par la 7P, dès l'année scolaire 2021-2022. L'introduction de cette leçon d'EN se fera au détriment d'une leçon d'environnement.

A ce propos, il est important de rappeler, comme le projet soumis en consultation l'a présenté, que la diminution d'une leçon d'environnement ne doit pas impacter uniquement les sciences naturelles. Il conviendra de privilégier un enseignement interdisciplinaire et une répartition équilibrée de l'enseignement des SN, HI et GE durant l'année scolaire.

Décisions pour la rentrée scolaire 2021

Adaptation des grilles-horaires :

- Introduction d'une leçon d'EN en 7P
- ENV : 3 leçons (au lieu de 4 actuellement)

Pour les autres degrés, de la 8P à la 10 S, l'horaire actuel reste inchangé.

Formation des enseignants

Les enseignants de 7P qui dispenseront les leçons d'EN en 2021-2022 et les animateurs MITIC dans les écoles primaires recevront une formation de deux jours complets, l'un au printemps 2021 et l'autre en automne 2021.

Le contenu de la formation pour l'EP portera sur les éléments suivants :

- Attentes fondamentales en éducation numérique pour les élèves.
- Approche théorique et pratique des trois axes de l'éducation numérique : usages, médias et science informatique.
- Place tenue par le carnet de suivi dans le cadre de l'éducation numérique.
- Activités proposées dans les deux moyens d'enseignement choisis : *Balises du carnet MITIC* et l'ouvrage *Connected I*.

Approche de Connected à l'ES.

Comme le moyen d'éducation numérique *Connected* sera introduit à l'ES ultérieurement, les enseignants secondaires pourraient être amenés à s'interroger sur les compétences des élèves ayant fait leurs premiers pas dans cette méthode durant la 7^e et la 8^e. Le CEIJ invite les enseignants secondaires d'informatique à une formation d'un demi-jour à l'éducation numérique durant le mois de juin. Elle permettra aux enseignants qui le souhaitent d'expérimenter *Connected I* dès la rentrée 2021, dans le cadre des deux leçons d'informatique de 9^e année et de se familiariser ainsi au plus vite possible à la méthode et aux objectifs *Education aux médias et Science informatique*.

Moyens d'enseignement

L'usage des moyens d'enseignement (ME) *Connected* et le *Carnet de suivi MITIC* est validé. Ils sont définis en tant que ME obligatoires.

A la rentrée scolaire 2021, le volume *Connected 1* sera introduit en 7P. Il figurera dans l'*Arrêté portant sur l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement à l'école primaire pour l'année scolaire 2021-2022*.

Pour mémoire, le *Carnet de suivi MITIC* et les *balises sur Educlasse* qui s'y réfèrent ont été introduits dans les degrés primaires concernés en tant que ME obligatoires dès 2020.

Enseignement par sections de classe

L'organisation de l'enseignement par sections de classe est validée. Les problèmes liés à l'organisation de l'horaire seront à régler au cas par cas, en collaboration avec le SEN. Diverses solutions pourraient être proposées aux écoles, l'enseignement en sections de classe étant réalisable dans toutes les configurations scolaires, petites ou grandes écoles.

De même, les conséquences sur l'enveloppe pédagogique seront traitées avec le SEN.

L'augmentation des coûts liés à cette mesure devra encore être discutée avec l'Association jurassienne des communes (AJC) qui s'oppose à l'augmentation des charges pour l'enseignement. Une solution visant à la maîtrise des dépenses sera encore à définir.

Delémont, janvier 2021

Service de l'enseignement



Semaine romande de la lecture

du 22 au 26 mars 2021

«Ma classe, un ilot de lecture, chuuut!»



Retrouvez
le dossier
dans
l'Éducateur
consacré
à la SRL
dès le
19 février



SER SYNDICAT DES
ENSEIGNANT-ES
ROMAND-ES

SER **EDUCATEUR**
www.revue-educateur.ch

Mon école se mobilise pour la lecture:
www.semaine-romande-lecture.ch

a) Demande initiale

De : SEJ Rémy Meury <sej@bluewin.ch>

Envoyé : lundi, 11 janvier 2021 10:58

À : 'martial.courtet@jura.ch' <martial.courtet@jura.ch>; SCHNEGG Fred-Henri <fred-henri.schnegg@jura.ch>; LUTHI Jean-Pascal <jean-pascal.luthi@jura.ch>

Objet : Vaccination des enseignants

Bonjour Messieurs,

La vaccination contre la COVID-19 a débuté dans le Jura. Ce sont naturellement les personnes vulnérables, dont les personnes âgées, ainsi que le personnel de santé qui sont prioritaires. Se pose cependant la question pour les enseignant-es. Au niveau postobligatoire, les risques sont évidents et des mesures de protection sont prises, comme pour le personnel soignant. Au niveau obligatoire, on sait de plus en plus que les enfants ne tombent que très rarement gravement malades, mais qu'ils sont porteurs et vecteurs, assurément. Au printemps, le virologue allemand Christian Drosten, qui a mis au point le test de dépistage, l'affirmait déjà sur la base d'une étude menée à grande échelle. Hier soir, dans le journal de 19h30 sur la RTS, Mme Samia Hurst, vice-présidente de la Task Force scientifique COVID-19, le confirmait malgré l'utilisation habituelle de quelques bémols.

Ainsi se pose la question de la protection des enseignant-es, vos employé-es, qui se trouvent au front et en contact régulier avec de potentielles personnes malades. En particulier, l'accès à la vaccination pour les enseignant-es devrait être envisagé selon quelques règles. Voici celles que je vois en priorité, mais il peut y en avoir d'autres :

1. Donner la possibilité d'être vacciné-e, évidemment si l'enseignant-e y est favorable ;
2. Définir un ordre de priorité dans lequel entreraient
 - a) l'âge des enseignant-es,
 - b) la vulnérabilité de celles et ceux souffrant d'une maladie chronique. Là encore, le choix de s'annoncer reste une liberté pour l'enseignant-e.

Les écoles ne fermeront sans doute pas, et le SEJ est favorable à cette idée en l'état, le présentiel devant être prioritaire dans l'organisation scolaire. Ceci implique cependant que le personnel enseignant doit avoir la possibilité de bénéficier d'une protection accrue si cette solution est à même de rassurer vos employé-es.

Cordiales salutations et prenez soin de vous.

Rémy Meury

Secrétaire général du SEJ

b) Première réponse très satisfaisante

De : (...)

Envoyé : lundi, 11 janvier 2021 15:42

À : SEJ Rémy Meury <sej@bluewin.ch>

Cc : (...)

Objet : RE: Vaccination des enseignants

Bonjour Rémy,

Nous avons discuté au sein du DFECs de la thématique soulevée. Nous sommes d'accord sur le principe (si l'enseignant y est favorable) et ce point sera remonté à l'EMCC (...).

(...)

c) Deuxième réponse très énervante ...

De : (...)

Envoyé : mardi, 12 janvier 2021 18:00

À : SEJ Rémy Meury <sej@bluewin.ch>

(...)

Objet : TR: Vaccination des enseignants

Rebonsoir Rémy,

La question de la vaccination des enseignants a été abordée hier lors de l'EMCC restreint. Il n'est pas prévu de donner une priorité particulière aux enseignants. Cependant, les enseignants présentant des maladies chroniques peuvent accéder à la vaccination dès l'ouverture du centre, en remplissant le formulaire d'éligibilité disponible sur le Guichet virtuel du canton. La hotline convoquera ensuite les personnes, en fonction des réponses au questionnaire.

Clément Schaffter, en cc du présent message, est à disposition au besoin.

(...)

d) ... d'où une réaction très énervée.

De : SEJ Rémy Meury <sej@bluewin.ch>

Envoyé : mardi, 12 janvier 2021 18:29

À : (...)

Objet : RE: Vaccination des enseignants

Merci pour ce retour qui appelle les enseignant·es à faire ... comme tout le monde. Idée géniale à laquelle je n'aurais pas pensé sans l'EMCC.

Et une nouvelle avancée sensationnelle dans le respect des employé·es de l'État dont vous avez la charge.

Cette déconsidération systématique des enseignant·es commence à m'agacer. C'est le cas depuis le début de la pandémie, notamment avec les femmes enceintes jusqu'à ce que la task force indique qu'il faut les considérer comme des personnes à risque.

Je n'ai pas informé les enseignant·es du SEJ de ma démarche. Je vais vraisemblablement les informer de votre réponse. Et je ne me gênerai pas pour interpeller le Gouvernement à ce sujet, soit au Parlement, soit à la CSA que je préside. Si notre canton était exemplaire et présentait un taux de contamination bien inférieur aux autres régions, j'aurais pu admettre ce nouveau rejet de prise en considération d'un risque réel. Les pays environnants vont dans ce sens ou ferment les écoles. Je ne suis pas pour cette mesure, mais que l'EMCC considère qu'il n'y a pas plus de risque à se retrouver devant 20 élèves potentiellement vecteurs, et qui ne portent pas de masque au primaire, que d'être diabétique, comme moi, en travaillant seul dans un bureau m'interpelle. Et je n'ai pas lu d'arguments sanitaires justifiant que l'on ne considère pas, dans le cas de la COVID, la fonction enseignante comme plus exposée que d'autres.

Après ce coup de sang, je vais rentrer, essayer de penser à autre chose, me coucher là-dessus cette nuit et tenter de me calmer jusqu'à demain matin.

Cordiales salutations et prenez soin de vous.

Rémy Meury

Secrétaire général du SEJ